

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Forêt et des Espaces Naturels
Service Gestion Administrative des Domaines Départementaux
1 64 78

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 AVRIL 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL / MME CORINNE CHABAUD**

OBJET : Adhésion à l'association des communes forestières - 2020.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée aux espaces naturels et aux domaines départementaux, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Département conduit depuis plusieurs années une politique volontaire de protection, d'aménagement et de mise en valeur des espaces forestiers qui se décline en deux axes :

1. Protection contre les incendies et valorisation des massifs forestiers des Bouches-du-Rhône :
 - en s'appuyant sur les actions menées par ses unités de forestiers sapeurs et unités de gestion des domaines départementaux,
 - en mettant en œuvre des opérations sous maîtrise d'ouvrage départementale,
 - en portant ou cofinçant des programmes en faveur des collectivités publiques, particuliers ou tissu associatif.
2. Protection, aménagement, valorisation et gestion durable des domaines forestiers des Parcs et Domaines Départementaux :

Le Département est le premier département propriétaire d'espaces naturels sensibles de France avec plus de 17 000 ha de domaines départementaux, de la Camargue à la Sainte-Baume et de la Crau à la Sainte-Victoire. Ces domaines sont forestiers pour plus de 10 500 hectares.

Ils bénéficient depuis 2005 du label Programme européen des forêts certifiées (PEFC), dispositif de certification collective créé à l'initiative des organismes forestiers de 17 pays européens, basé sur les critères d'Helsinki (Conférence ministérielle pour la protection des forêts en Europe – 1993), sur une certification au niveau régional (référentiel national, mais reconnu par tous les pays au niveau de PEFC Europe) et sur un contrôle des opérations de certification par des organismes indépendants (normes ISO).

Ce système de certification permet aux entreprises comme aux consommateurs de s'assurer que le bois utilisé dans leurs produits provient de forêts gérées durablement. Il permet également de lutter contre l'exploitation illégale des bois.

Le code forestier prévoit dans son article 1 que « la mise en valeur et la protection des forêts sont reconnues d'intérêt général. La politique forestière prend en compte les fonctions économique, environnementale et sociale des forêts et participe à l'aménagement du territoire, en vue d'un

développement durable. Elle a pour objet d'assurer la gestion durable des forêts et de leurs ressources naturelles, de développer la qualification des emplois en vue de leur pérennisation, de renforcer la compétitivité de la filière de production forestière, de récolte et de valorisation du bois et d'autres produits forestiers et de satisfaire les demandes sociales relatives à la forêt ».

Conformément au processus d'Helsinki, et en s'appuyant sur la certification régionale, dix axes stratégiques permettant d'appréhender toutes les fonctions et enjeux de la forêt ont été définis :

- améliorer la gestion des forêts ;
- conserver la biodiversité ;
- maintenir l'équilibre forêt / faune sauvage ;
- améliorer la mobilisation de la ressource ;
- améliorer la qualité du travail en forêt ;
- adapter l'accueil du public ;
- suivre l'état de santé des forêts ;
- prévenir les risques ;
- promouvoir la gestion durable des forêts ;
- améliorer la participation des acteurs à la démarche.

Le label PEFC est géré au niveau local par l'association des communes forestières.

Afin de poursuivre les actions menées en faveur de la forêt des Bouches-du-Rhône et au bénéfice de la forêt départementale, il est proposé de renouveler l'adhésion à l'association des communes forestières pour l'année 2020.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL